Mon trouble de santé et l'administration

Par PierreA

Bonjour.

Je suis désolé si je ne poste pas mon "article" au bon endroit mais je n'arrive pas à trouver le meilleur endroit. Vous pouvez bien évidemment déplacer mon message vers une meilleure rubrique.

Bonjour.??Je confirme bien que je ne réclame pas ici une consultation médicale mais bien une consultation juridique.??

Je suis sur le point d'être hospitalisé pour des examens complémentaires en neurologie afin d'envisager une éventuelle opération du cerveau pour y remédier.

Afin de pouvoir intégrer l'hôpital, on me demande de remplir un dossier de préadmission à la main. Je souffre de tremblements essentiels et je n'ai plus la maitrise de la motricité de mes mains pour écrire manuellement. J'ai rempli leur formulaire à la main, c'est illisible mais ce n'est pas mon souci, ils n'ont qu'à communiquer les informations nécessaires sur les patients dans leurs services. A l'heure de l'informatique, c'est possible. Mes proches n'ont pas à compenser leurs lacunes de communication.

??J'ai demandé au médecin qui m'a déjà examiné de me faire un papier qui ait la valeur d'un certificat médical pour que je puisse demander de l'assistance quand il faut écrire lors d'une démarche administrative dans une administration. Il m'a dit a priori évidemment mais ne l'a jamais fait. Je pense que le médecin sait les indications indispensables à apposer sur son certificat pour lui donner valeur juridique. Est ce qu'il y aurait des mentions auxquelles il ne penserait pas forcément et qui pourraient s'avérer utile ? Des aspects que je pourrais lui suggérer d'un point de vue juridique ?

??Est ce que je dois en parler à ma médecine du travail ? Est ce que je ne risque pas d'en faire les frais dans ma carrière professionnelle ? (Est ce que ce sera forcément « classé » comme handicap ?

??Est ce que vous me conseillez de le faire apposer sur ma carte d'identité ? (J'y serais a priori favorable) Mon passeport ? (Je n'ai jamais passé le permis de conduire). Est ce que je peux demander au médecin qui m'ausculte pour ces tremblements un courrier / une lettre pour insister pour obtenir cette mention sur mes pièces d'identité (pas évident que ma demande « passe comme une lettre à la poste » ? Est ce une démarche « simple » (courrier simple) que je peux effectuer « seul » ou faut il passer par un juge ? A quelle adresse s'adresser ? (pour agir ou pour une information complémentaire, j'habite Paris) Pour synthétiser, y aurait il un site web pour expliquer les démarches ? Est il possible (me le conseillez vous ?) que lorsqu'un professionnel de santé consulte sur son ordi le contenu de ma carte Vitale, il soit averti dès la page d'accueil de mon dossier sur son écran d'ordi de mon état, d'une manière ou d'une autre pour ne pas avoir à raconter ma vie à chaque fois, surtout si ce n'est pas un spécialiste du symptôme (genre l'ophtalmo, l'ORL s'il veut me faire tenir un appareil de diagnostic et que je ne dois pas bouger ou si je veux payer par chèque, etc). Quelles démarches par rapport à la carte Vitale ? Quel site web qui expliquerait la démarche ? (Le pharmacien si je veux le payer en chèque, le médecin ou sa secrétaire quand il me fait remplir la fiche d'informations lors d'un premier rendez-vous ? Je me suis accroché avec la secrétaire du neurologue qui m'a diagnostiqué mes tremblements essentiels parce qu'il fallait que je remplisse les infos préliminaires lors d'un premier rendez-vous avec le médecin. Je venais précisément le consulter parce que je ne peux pas écrire, entre autres. Drôle ? Avec mes potes ok. Quand on vient voir le médecin en question, ça ne l'est plus du tout).

??Si vous me recommandez de faire reporter la mention du genre « besoin d'aide pour écrire » et l'une de mes pièces d'identité sera périmée, il est évident que j'aurai toujours mes tremblements, ils sont à vie. Est ce que je pourrai demander oralement aux services de l'état civil à la mairie que la mention « besoin d'aide pour écrire » soit reportée sur la nouvelle pièce d'identité ? Faudra t il d'autres démarches ? Qu'en pensez-vous ? Que me conseillez-vous ?

Avec mes remerciements et mes excuses pour tout éventuel dérangement indépedant de ma volonté. (Je ne suis pas très satisfait par le sujet que je viens de mettre tout en haut de mon post mais je vous avouerai que je manque d'inspiration, je vous autorise à le modifier si nécessaire).

PA

Par TUT03

Bonjour

ce n'est pas le neurologue qui peut vous délivrer ce type de certificat

vous pouvez faire une demande de reconnaissance de handicap moteur auprès de la Maison de l'autonomie de votre département et demander une aide humaine et/ou technique pour palier ce handicap

vous pouvez demander une mesure de protection judiciaire si vous pensez que votre handicap vous rend vulnérable mais le mandataire ne sera pas à vos cotés au quotidien pour écrire par exemple, en revanche, il aura mandat pour vous assister pour faire vos démarches, voire les faire à votre place avec votre accord, en toute légitimité